

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°059/2026
Modifiant la circulation rue Roger Salengro,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le code de la voirie routière

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande formulée par madame Annie-Claude DEWOLFE de l'entreprise CVM TP - Chemin de Montchevillon 02210 OULCHY LE CHATEAU, pour la suppression d'un branchement électrique aérien pour le compte d'ENEDIS.

ARRETE

Article 1 : Le 15/04/2026, la circulation des véhicules s'effectuera par alternat, régulée par feux tricolores dans la rue Roger Salengro.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront placés aux extrémités des rues pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise CVM TP.

Article 3 : En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise CVM TP demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à leur charge.

Article 4 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Madame Annie-Claude DEWOLFE de l'entreprise CVM TP

Fait à Crégy-lès-Meaux le 10/04/2026

Par délégation,

Mme Nathalie DUPONT

4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement urbain
Transition écologique et biodiversité

